



PROGRAMME DE SELECTION « PLUS DRESSAGE »

REGLEMENT 2008

I- Qualification des étalons

La qualification DRESSAGE peut être attribuée à tout étalon approuvé à la monte en France pour la production dans les races Selle Français, Anglo-Arabe, Trakhener, Lippizan, Lusitanien, Pure Race Espagnole, ou dans le registre du Cheval de Selle, ou agréé pour produire dans un stud book européen. Elle peut aussi être attribuée à tout étalon poney approuvé à la monte en France pour la production dans les races PFS, CO, NF, W, DA, LAND, POT, HAF, pour produire dans les registres PO ou OC.

Dans la poursuite des règlements précédents et afin de distinguer un élevage polyvalent d'un élevage qui s'oriente plus spécifiquement vers la discipline du dressage, il est différencié trois niveaux de qualification pour les étalons:

« Labellisé DRESSAGE »

pour d'une part, des reproducteurs déjà reconnus pour leurs aptitudes sportives dans d'autres disciplines mais qui peuvent apporter une orientation vers le dressage et d'autre part pour mettre en valeur de jeunes étalons dont la locomotion ou les résultats en compétition de dressage font reconnaître l'intérêt génétique.

« Recommandé DRESSAGE »

pour des reproducteurs ayant des résultats en compétitions de dressage (performances sportives en France : finales des jeunes chevaux ou poneys 4, 5, 6 ans ou indice individuel supérieur à 140, ou à l'étranger de niveau équivalent : test HLP, championnat des 4, 5 ou 6 ans, indice sur performances) ou ayant déjà des produits mis en valeur en épreuves d'élevage ou en épreuves jeunes chevaux (finales foals, 2 ans, 3 ans FRANCE DRESSAGE, finales 4, 5, 6 ans SHF) dans cette discipline.

« Elite DRESSAGE »

pour des reproducteurs dont les performances, les aptitudes et la descendance confirment des qualités intéressantes ou indéniables pour le dressage.

Tout étalon approuvé pourra prétendre à la qualification « ELITE DRESSAGE » si lui même ou sa production justifie de résultats suffisants en compétitions nationales ou internationales de dressage, dans la mesure, pour un étalon étranger, où le propriétaire s'est conformé à la réglementation française de l'approbation des étalons.

Ces qualifications pourront être attribuées aux étalons selon leurs performances et/ou leurs aptitudes, c'est-à-dire que les critères zootechniques (indices génétiques ou sur performances) sont complétés par l'avis d'une commission d'experts.

La commission d'experts examinera au cas par cas les dossiers présentés et décidera de la qualification retenue.

Composition de la Commission d'experts

La commission est composée de 7 personnes : éleveurs, cavaliers et juges, français ou étrangers agréés par FRANCE DRESSAGE dont les compétences font référence au niveau national ou international, dont au moins 3 personnes de la liste suivante :

- Marietta ALMASY
- Bernard MAUREL
- Serge CORNUT
- Patrick COLLARD
- Benoît SNOECK
- Dirk LANGLE
- Laure de SAINT PRIEST

Déroulement de la présentation

Tout étalon cheval ou poney répondant aux critères ci-dessus pourra être présenté à la commission.

Dans ce cas, il devra être présenté au modèle, en liberté et monté aux 3 allures devant la commission lors de la Grande Semaine de Saumur (annexe 1). La commission se prononce alors au vu des exigences suivantes :

- 3 bonnes allures
- encolure bien orientée
- facilité d'utilisation (perméabilité aux aides, bon caractère, impulsion naturelle, etc...)

L'étalon doit pouvoir être essayé sous la selle afin d'apprécier son fonctionnement et son caractère indépendamment de son niveau de dressage.

Validité de la qualification

La qualification est valable soit 3 ans et révisable au bout de 3 ans, soit 6 ans, au terme desquels la reconduction est réétudiée au vu des résultats des premiers produits de 3 et 4 ans.

II- Qualification des poulinières

La qualification Plus Dressage concerne :

- 1- les juments inscrites aux stud-books Selle Français, Anglo-Arabe, Anglo Arabe de croisement ou produisant dans ces stud-books, ou inscrites dans le registre du Cheval de Selle, ou d'une race étrangère de selle dont le stud book est tenu en France de la liste suivante : Trakhener, Lusitanien, Lipizzan, Pure race espagnole ou d'une race étrangère d'un stud book européen.
- 2- Les ponettes inscrites aux stud-books PFS, CO, NF, W, DA, LAND, POT, HAF, dans les registres PO ou OC issues d'au moins un auteur poney ou inscrites dans un stud-book européen

La mention PLUS DRESSAGE sera attribuée automatiquement aux juments ou ponettes répondant à l'une des conditions suivantes :

- Pouliches de 3 ans présentées à la finale FRANCE DRESSAGE des 3 ans montés (ayant obtenu une note d'au moins 68% du total des points),
- Jeunes juments classées Elite, Excellent au championnat des 4, 5 ou 6 ans de dressage,
- Jeunes ponettes ayant obtenu une note finale d'au moins 65 % du total des points aux Championnats des poneys 4, 5 ou 6 ans de dressage.
- Poulinières ayant au moins deux produits indicés sur performances (IDR ou IPD) à 120 et plus en compétitions de dressage,
- Juments ou ponettes ayant obtenu un indice individuel sur performances (IDR ou IPD) supérieur ou égal à 130,

Il restera possible de qualifier une poulinière au vu de son modèle et de ses allures en la présentant devant une commission spécialisée agréée par FRANCE DRESSAGE et composée de juges, cavaliers et éleveurs sur les concours de dressage agréés Jeunes chevaux SHF ou devant un jury national FRANCE DRESSAGE. Les modalités de présentation et les calendriers sont joints en annexe 2.

La mention Plus Dressage sera matérialisée par un tampon spécifique apposé dans le livret de la jument ou de la ponette et enregistrée au SIRE.

III- PRODUITS

Les produits issus d'étalons et de poulinières labellisés dans le programme de sélection seront inscriptibles au Fonds d'Elevage Dressage ; une proposition en ce sens sera adressée à l'éleveur avant la fin de l'année de 1 an des produits pour qu'il puisse régler la participation permettant l'inscription au Fonds.

Les produits issus d'un seul parent labellisé et inscrits à un stud- book européen peuvent aussi être inscrits au bénéfice du Fonds, sur demande volontaire de l'éleveur avant la fin de l'année de 3 ans.

Ces produits seront qualifiés d'office pour les finales nationales des concours de 2 et 3 ans organisés par FRANCE DRESSAGE avec des droits d'engagement réduits par rapport aux autres produits qualifiés hors programme de sélection.

Ces produits bénéficieront de la promotion effectuée par FRANCE DRESSAGE, et seront présentés sur une liste annuelle regroupant l'ensemble des chevaux et poneys inscrits au bénéfice du Fonds d'Elevage Dressage.

Enfin, ils pourront recevoir des primes spéciales pour encourager les meilleurs de chaque génération à 2 et 3 ans.

Le descriptif du Fonds d'Elevage est détaillé en Annexe 3.

Le programme de sélection Dressage représente un ensemble cohérent qui comporte 4 niveaux :

- Qualification des reproducteurs mâles et femelles
- Inscription des produits au Fonds d'Elevage Dressage
- Mise en valeur dans les épreuves d'élevage FRANCE DRESSAGE
- Promotion des meilleurs produits inscrits au Fonds d'Elevage

Tous ces éléments mis en place dans le cadre de la réglementation française donnent la possibilité aux éleveurs et propriétaires de jeunes chevaux et de jeunes poneys de bénéficier des dotations correspondantes et des informations utiles à une sélection rigoureuse.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

FRANCE DRESSAGE

Haras du Pin

61310 LE PIN AU HARAS

tel : 02 33 12 16 04

fax : 02 33 36 14 12

e-mail : france.dressage@haras-nationaux.fr